

La lutte contre la désinformation : un enjeu existentiel pour la démocratie

Hélène PAULIAT, Professeur de droit public (OMIJ-Limoges), Présidente d'EUROPA, Présidente Honoraire de l'Université de Limoges

Le contexte s'avère très favorable à la désinformation, et ce à grande échelle. La montée des populismes un peu partout dans le monde, y compris en Europe, l'implosion du multilatéralisme, la crise d'identité sont autant de facteurs qui favorisent les croyances en des complots de toute nature, en des nouvelles plus ou moins hétéroclites. Le phénomène est ainsi connu, mais encore faut-il l'identifier et le définir par ses caractéristiques (I) pour pouvoir construire une véritable politique publique qui la tienne en échec (II).

I- Une volonté délibérée de porter atteinte à la confiance par la désinformation

Les divers intervenants ont largement insisté sur la malveillance qui accompagne le phénomène de désinformation. Les auteurs de ces fausses nouvelles cherchent, de manière tout à fait intentionnelle, à remettre en cause la légitimité des institutions (A) et ont organisé des mécanismes redoutables pour contester la sincérité démocratique (B).

A- Une intention avérée de remettre en cause la légitimité des institutions

Le caractère intentionnel de la remise en cause des processus démocratiques constitue l'une des caractéristiques de la désinformation ; mais plusieurs intervenants ont mis en évidence les éléments qui permettent d'identifier les fameuses « fake news ».

1- L'atteinte à la qualité du processus démocratique

La première difficulté porte sur le rôle du juge ; la désinformation consiste souvent à lancer de fausses nouvelles, à leur donner de l'ampleur, à ne pas les démentir, et à attendre une éventuelle saisine du juge pour que celui-ci soit contraint de donner une solution, en le plaçant dans une solution particulièrement inconfortable pour mieux le discréditer. On en veut pour preuve l'annulation du scrutin présidentiel en Roumanie, le juge constitutionnel ayant tenu compte des multiples ingérences de puissances étrangères pour qualifier le scrutin de non sincère et annuler les résultats de l'élection ; on a alors parlé de confiscation de la démocratie et de gouvernement des juges, critique facile et recherchée.

La désinformation passe donc par la manipulation des élections, qu'il s'agisse du moment de la campagne électorale, avec l'envoi malveillant de multiples sms sur les réseaux sociaux, ou du moment des résultats, en s'attaquant au processus électoral lui-même. Le résultat est toujours le même, les électeurs ont été soumis à une pression telle que leur comportement, leur choix politique a été orienté et ne s'est donc pas avéré sincère. La sincérité du scrutin est altérée.

La diffusion de fausses informations se traduit également par l'envoi de messages simples, voire simplistes, radicaux, aisément compréhensibles, par la mise en évidence de certains faits dont il est

quasiment impossible de vérifier l'exactitude, par l'affaiblissement de la recherche scientifique, car les auteurs de fausses informations tentent de la mettre en défaut.

Le résultat recherché est l'anéantissement de toute forme de critique à l'égard du pouvoir en place ou de tout groupe spécifique, la disparition de toute délibération, de toute discussion, de tout compromis du fait de la radicalisation des positions due à la diffusion des fake news, donnant ainsi libre cours à l'exclusion. La volonté des auteurs malveillants est de refuser de faire vivre les différences, mais surtout de fracturer la société. Certains utilisent même ce qu'ils appellent une forme de « démocratie directe », sans intermédiaire, le chef s'adressant directement aux citoyens ou à ses électeurs via les réseaux sociaux, comme Donald Trump par ses messages sur le réseau X.

2- Le discrédit des sources classiques d'information

Les auteurs de fausses nouvelles remettent également en cause tout contre-pouvoir, dont les médias. Les populismes commencent en effet par discréditer la justice, principalement constitutionnelle, la recherche académique, et la presse.

La presse, par sa liberté, dérange. Elle repose sur un certain nombre de valeurs et de principes éthiques et professionnels : la rigueur, l'honnêteté, le pluralisme, la loyauté, l'éthique... Les journalistes vérifient l'information, confrontent leurs sources, critiquent les faits, traquent les erreurs volontaires. Ils ont aussi pour mission de hiérarchiser l'information, ce qui n'est plus le cas sur les réseaux sociaux ou encore sur les chaînes d'information en continu, puisque la multiplicité des nouvelles les place toutes sur le même plan. Les fausses nouvelles ont pour objectif de créer le désordre informationnel, de polluer l'information par une multitude de données falsifiées, par la saturation d'informations, par la concurrence d'informations non seulement fausses, volontairement fausses, mais aussi trompeuses.

Pour contrer la liberté de la presse, le ressort est donc de remplacer la presse traditionnelle et les journalistes professionnels par d'autres formules : il n'est plus question d'information complète et objective, tout le monde est journaliste sur X, selon les propos d'Elon Musk ; les informations sont toujours présentées « sous couvert de reportages », pour susciter l'adhésion et non pas seulement l'intérêt des citoyens. La culture de l'image contribue aussi à sensibiliser les citoyens, à jouer sur le registre émotionnel.

Ceux qui pratiquent la désinformation ont mis en place des mécanismes pour saper les principes mêmes de la démocratie.

B- Des mécanismes organisés pour contester la sincérité démocratique

Les mécanismes de désinformation sont particulièrement sophistiqués, rendant les outils d'encadrement peu adaptés.

1- Des outils d'encadrement peu adaptés

Comme l'ont très bien mis en évidence les intervenants, les outils juridiques existent pour encadrer les fausses nouvelles et leur diffusion, mais ils sont extrêmement épars et rendent l'exercice de définition délicat. Or, qui dit absence de définition ou définition approximative, dit difficulté de sanctionner, au nom du principe nulla poena sine lege. Ainsi, en France par exemple, au-delà de la loi du 29 juillet 1881, relative à la liberté de la presse, avec ses particularités de procédure, existe un droit dispersé : des directives européennes, le code pénal, le code du cinéma et de l'image animée, le code de la consommation, le code monétaire et financier, diverses lois... L'arsenal juridique est fragmenté et le droit européen n'apporte pas une meilleure réponse, malgré le récent règlement de l'Union européenne. Les définitions et incriminations sont diverses, les sanctions aussi, puisqu'elles peuvent être de nature pénale ou de nature administrative, selon les hypothèses envisagées.

Les textes ne répondent surtout pas à la volonté première des désinformateurs ; il existe en effet un business de la désinformation ; l'objectif n'est pas uniquement de susciter l'adhésion des citoyens, mais souvent de faire rentrer de l'argent ; et l'on compte ainsi l'importance d'une information en nombre de vues ou de like, mais pas en nombre de commentaires pertinents...

2- Des techniques de désinformation bien rôdées

Les techniques de désinformation, elles, sont particulièrement bien maîtrisées par leurs auteurs. On peut parler de désinformation organisée, et certains ont évoqué la diversité des mécanismes utilisés : désinformation, post-vérité, fake news, bullshit, eco chambre... Les exemples étudiés lors de cette journée sont innombrables : les manipulations lors du Brexit, alors que les informations données par ceux qui souhaitaient quitter l'Union étaient considérées comme fausses dès ce moment ; le processus d'adhésion à l'euro en Bulgarie, les détracteurs agitant le spectre de la perte de souveraineté ; les élections présidentielles en Roumanie, avec la brusque explosion dans les sondages d'un candidat pro-russe, crédité de 1% des sondages en début de campagne électorale et qui, trois semaines plus tard, dépasse les 25% d'intentions de vote ; les élections en Moldavie, les rumeurs sur le climat, les informations volontairement anxiogènes sur le lien soi-disant établi entre certaines vaccinations et l'autisme... La liste est malheureusement trop longue. Ces exemples, qui se fondent également sur des images retravaillées et falsifiées, sur des chiffres faux, sur des peurs collectives, en appellent à l'émotion des citoyens, et sont totalement indifférents à la vérité ; peu importe qu'il s'agisse d'un mensonge volontaire, d'une information malveillante, elle est là pour choquer, cibler des individus, susciter la peur... Mais certains citoyens croient ces rumeurs malveillantes, et les désinformateurs les enferment ainsi dans une sorte de bulle informationnelle, chacun devenant prisonnier de ses idées.

Ces éléments favorisent également le repli sur soi des communautés d'internautes ou d'utilisateurs de réseaux sociaux, contribuant à l'exclusion de toute personne qui ne pense pas comme eux ou ne croit pas aux mêmes idées.

Il faut garder espoir et penser que nos démocraties sont peut-être suffisamment fortes pour réagir face à ce fléau planétaire.

II-La nécessité démocratique de construire une politique de lutte contre la désinformation

Nous sommes encore en démocratie et c'est donc à nous de lutter contre la technocratie, contre l'algocratie, contre l'intelligence agentique qui ferait disparaître totalement l'humain pour ne laisser que la machine produire des contenus... Pour organiser la lutte contre la désinformation, il est indispensable de construire une politique publique assise sur un portage politique fort (A) et imaginer une forme de régulation adaptée à ce fléau (B).

A- Le besoin d'un portage politique fort

Les politiques doivent être impliqués, à tous les niveaux, international, européen, national, local pour réaffirmer les valeurs essentielles et pour réfléchir à une adaptation des principes fondamentaux de nos démocraties.

1- La réaffirmation des valeurs essentielles

C'est une forme de guerre qui doit être menée, d'autant plus que la désinformation constitue souvent une ingérence étrangère, donc une atteinte à notre souveraineté ; la cyberattaque n'est alors pas très éloignée. Il est donc indispensable de rappeler la nécessaire exemplarité des responsables politiques, quels qu'ils soient. C'est bien en premier lieu aux politiques qu'il revient d'engager une lutte contre

l'ingérence pour protéger les valeurs démocratiques, la souveraineté des Etats. Cette lutte doit être organisée au niveau européen, au niveau national, mais aussi au niveau local : il faut traquer les informations erronées, y répondre immédiatement par des posts sur les réseaux, en recourant donc aux mêmes techniques que ceux qui désinforment, répondre aux questions des citoyens en concevant des notes d'information certifiées, claires et synthétiques.

Le rôle des citoyens et des associations est aussi essentiel. Les Surligneurs sont un exemple d'association qui regroupe des journalistes et des juristes, en charge de traquer la désinformation juridique et de lutter contre l'instrumentalisation du droit. Leur rôle est de déconstruire l'erreur volontaire, de prouver qu'une information est erronée, la difficulté étant qu'il faut être réactif et surtout visible. Mais cette association, comme d'autres qui commencent à naître, poursuit un objectif fondamental : réinformer les citoyens pour revitaliser la démocratie. La lutte dépend de chaque citoyen, parce qu'il est aussi sollicité pour financer ces associations.

2- L'adaptation des principes fondamentaux

Face à une difficulté, le droit réagit souvent par le vote d'une loi. Mais la désinformation a montré qu'une loi seule est insuffisante, parce que, d'une part, elle n'envisagera pas toutes les hypothèses, et d'autre part, parce que son champ d'application est réduit au territoire national, alors que le défi est mondial. Les textes européens constituent une première réponse globale, mais il faut aller plus loin.

Nos démocraties sont contraintes d'adapter les principes juridiques classiques, comme la transparence, la loyauté, la responsabilité, la légalité, la confiance. Les garanties démocratiques doivent être renforcées et de nouveaux droits mériteraient peut-être d'être créés. Ainsi certains intervenants ont-ils évoqué un droit général à l'explication (des algorithmes, de l'intelligence artificielle, des décisions prises...), le droit à une information fiable, avec pour corollaire, l'obligation, pour les auteurs d'informations, de sourcer les informations ; il est nécessaire, dans cette perspective, de mieux faire connaître le métier de journaliste, de renforcer les liens entre les journalistes et les citoyens ; le devoir de vérité de l'information est aussi à consacrer pleinement alors qu'il fait l'objet précisément d'une question préjudicielle devant la CJUE. Mais il est important de développer la culture numérique des citoyens pour les initier à la détection des informations sciemment erronées, de développer la culture scientifique, par l'éducation et le croisement des savoirs, par la coopération scientifique des universités soudées autour de la défense de la liberté académique, par l'accès à l'information des jeunes via des enseignements spécifiques d'éducation aux médias. L'objectif est de mettre en place des processus pour que chacun construise son esprit critique, identifie les montages grossiers, les truquages, les erreurs...

B- L'urgence d'une régulation adaptée

Les citoyens ont besoin d'audit, de transparence... mais les outils purement juridiques, même s'ils sont utiles, sont insuffisants.

1- Un encadrement juridique à renforcer

La loi est insuffisante, on l'a dit, car c'est tout un écosystème qui est à revoir. L'encadrement doit passer par la mise en place de certifications, des informations et des auteurs. Mais il est indispensable d'agir également sur les réseaux sociaux eux-mêmes, largement vecteurs de désinformation. Il a été proposé d'en faire de vrais éditeurs de contenus, de renforcer la responsabilisation des plateformes, de renforcer la responsabilité des hébergeurs, de créer un véritable devoir de vigilance s'agissant de la modération des contenus ; créé pour l'environnement, ce devoir transposé aux contenus en ligne devrait permettre de renforcer l'encadrement et les sanctions. Le rôle des influenceurs mériterait également d'être clarifié et une obligation de pluralisme algorithmique devrait trouver une consécration.

2- Une forme de régulation à définir

Il a été question du Centre européen de résilience démocratique, bouclier européen de la démocratie pour l'Union européenne, présenté le 13 novembre 2025. Cette initiative permettra de réunir toute l'expertise des États membres sur le sujet. La Commission souhaite s'appuyer sur les exemples de Viginum (service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères) en France ou de l'Agence suédoise de défense psychologique. Cette innovation souligne le fait que les méthodes traditionnelles de régulation sont inadaptées. L'on raisonnait classiquement pour établir un équilibre entre atteinte à la liberté d'expression et défense des autres intérêts publics ou privés, mais une telle approche conduit à une impasse. Il convient de retenir une approche différenciée : en ligne ou hors ligne, en période électorale ou hors période électorale... La régulation doit non seulement intervenir sur les contenus mais aussi sur le marché des espaces informationnels. Certains ont même prôné la création d'un service public de l'information, mais orienté vers la protection de l'information et non évidemment vers son contrôle ou sa censure. L'autorégulation par la communauté elle-même est également une piste à envisager.

Nos démocraties doivent réagir. Les citoyens doivent pouvoir agir et décider en connaissance de cause et ne pas se laisser tromper par des structures mercantiles peu scrupuleuses, parfois liées aux hommes ou femmes politiques d'un pays, et dont le seul objectif est de faire de l'argent. Les citoyens ont, comme les hommes politiques de bonne volonté, une responsabilité immense face à la désinformation organisée : ils doivent revendiquer le droit de ne pas être manipulés, le droit de décider librement de leur avenir et de la société dans laquelle ils souhaitent vivre ; donc des citoyens vigilants. Il ne faut pas se méprendre : ce sont les valeurs démocratiques qui sont attaquées ; le seul rempart, c'est le renforcement de l'éducation, et surtout, mais il s'agit d'un défi considérable, le rétablissement de la confiance dans les hommes et femmes politiques, qui portent la défense du bien commun.